



Ensemble
Généralisons la Grève partout



31 mars

**Manifestations et grève unitaires
interprofessionnelles à 10H30**

CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF

Orléans : parvis de la Cathédrale

Montargis : place du Pâtis

Gien : place de la Victoire

Pithiviers : place des Halles

POUR LE RETRAIT INTEGRAL DU PROJET LOI TRAVAIL

La mobilisation syndicale et citoyenne du 9 mars a rassemblé ½ million de personnes. Le gouvernement a annoncé quelques modifications qui ne changent en rien le cœur du texte : travailler plus pour gagner moins et être licencié à tout va.

AMPLIFIONS LA MOBILISATION : le gouvernement recule, il est en mode rétropédalage, il a peur du rassemblement des jeunes et des salariés. Il a peur de la grève et des manifestations. **CONTINUONS !**

EXIGEONS

EXIGEONS

le retrait intégral du texte :

Si ce projet de loi était adopté avant l'été, il constituerait un véritable recul social, un retour au 19ème siècle et garantirait une totale liberté au patronat. Il fournirait aux patrons un salariat

« Kleenex » corvéable à merci, sans droit, ni avenir.

Tout cela, pour faire grossir les profits financiers et les dividendes versés aux actionnaires.

C'est tellement vrai que le Président du Medef, Pierre Gattaz, soucieux des seuls intérêts du patronat, vient de signer une pétition pour soutenir le projet de loi !

Généralisons la grève partout contre :

La possibilité de faire passer des accords d'entreprises dérogatoires au code du travail contre l'avis des syndicats représentant 70% des personnels.

Ces accords supérieurs à la loi permettraient :

- d'imposer au moyen de chantage à l'emploi : une baisse de salaire ou temps de travail, une baisse du taux des heures supplémentaires, la flexibilité et la mobilité,
- à l'employeur d'engager un licenciement pour motif personnel si le salarié refuse les dispositions de l'accord dans son contrat de travail,
- la modulation du temps de travail sur 3 ans avec la possibilité de passer de 10 h à 12 heures de travail par jour et de 35 h à 44 heures, voire 46 heures par semaine.

Une simple baisse de chiffres d'affaires pourrait provoquer des licenciements individuels ou collectifs

De plus,

Ce projet de loi remet complètement en cause le rôle de la médecine du travail qui est de protéger la santé des travailleurs.

Le Code du Travail proposé par la CGT :



* Le code du travail doit rester le socle commun collectif applicable à l'ensemble des salariés. Les négociations de branche (conventions collectives) et d'entreprises doivent améliorer ces garanties et non les bafouer.

* Des droits nouveaux d'interventions et d'expression pour les syndicats dont un droit d'opposition et de veto en cas de licenciements économiques pour proposer des alternatives .

* Des droits sur l'emploi : carrière et reconnaissance des qualifications, formation professionnelle, protection sociale ne doivent plus dépendre du contrat de travail.

Ils doivent être attachés à la personne, garantis collectivement, cumulables, transférables à tout employeur.

* Renforcement des droits des salariés prenant en compte les nouvelles technologies de l'information dans les activités professionnelles.

* Lutter contre le chômage de masse en réduisant le temps de travail à 32h avec maintien de salaire.

Le gouvernement doit retirer son projet de loi travail intégralement. Ce projet ne créera pas d'emploi et accentuera la précarité. Le mécontentement est profond. Le 31 mars, battons-nous aussi pour les questions de l'augmentation des salaires, des pensions, du plein emploi stable et des conditions de travail.